



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 13 mars 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM CURETTI - FAGUET - TACCONI - VERNHES - MMES FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - DEGLISE - DELOUVRIER - DUVAL - GALZIN - JACQUET (Suppléant) - LENCOU - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

Mme Catherine RABOU a donné procuration à M. Olivier DUVAL.

**N° 2018/26**

**Objet : ZA la Marche : acquisition d'une parcelle de terrain**

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée d'un terrain à vendre situé ZA la Marche sur la Commune de Vénès.

Afin de pouvoir disposer de foncier disponible, Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté de faire l'acquisition de cette parcelle cadastrée section F n°215 d'une surface de 3.250 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Joël JARABA domicilié Route de Castres - 81440 Vénès. Monsieur le Président précise que le prix de vente est fixé à 1 €/m<sup>2</sup>. Le prix d'acquisition de la parcelle s'élève donc à 3.250 € auquel il faut ajouter les frais notariés.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section F n°215 d'une surface de 3.250 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Joël JARABA domicilié Route de Castres - 81440 Vénès, pour un prix de 1€/m<sup>2</sup> soit 3.250 € plus les frais de notaire correspondants,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Annexe ZA La Marche 2018,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision et notamment l'acte notarié correspondant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme  
Acte rendu exécutoire après dépôt  
Sous-Préfecture le 15 mars 2018.



Le Président

Raymond GARDELLE

